

Mise à jour le 05/02/2024



## Calendrier 2024

<b>Mercredi 6 mars 2024</b> <i>(complet)</i>	<b>Poigny</b>
<b>Mercredi 20 mars 2024</b> <i>(complet)</i>	<b>MOISSY-CRAMAYEL</b>
<b>Mardi 23 avril 2024</b> <i>(complet)</i>	<b>MOISSY-CRAMAYEL</b>
<b>Mardi 28 mai 2024</b> <i>(places disponibles)</i>	<b>MOISSY-CRAMAYEL</b>

## Coût des stages de formation

→ Le coût du stage de formation est de **35 €** (réservé exclusivement aux Licenciés en Seine-et-Marne).

→ Le Codérando 77 remboursera à hauteur de 35 € à l'association à laquelle appartiennent les participants au stage PSC1, à condition qu'ils soient engagés dans une formation exigeant le PSC1 et qu'ils présentent une attestation de réussite au stage.

→ Le Codérando 77 rembourse les licenciés, titulaires des qualifications : SA 1, SA 2, Rando Santé, Marche Nordique, Capitaine de route, qui souhaitent bénéficier d'un recyclage PSC 1, à hauteur de 35 €. Le recyclage PSC 1 ne sera remboursé que tous les 5 ans.

## Informations

- Cette formation PSC 1 est adaptée aux risques liés à la pratique de la randonnée pédestre.
- Cette formation sera dispensée sous réserve de l'inscription de 8 participants minimum et 10 maximum par session.
- Le repas et les déplacements ne seront pas pris en charge. Chaque stagiaire devra apporter son panier repas pour le déjeuner et se rendre, par ses propres moyens, sur le lieu du stage de formation.
- A l'issue du stage de formation PSC 1, un livret récapitulatif ainsi qu'une attestation de formation seront remis au stagiaire.